



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-336

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 4 mai 2021, le « Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel ».

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre, à certaines conditions, que les cases de stationnement requises pour un usage industriel exercé dans une zone industrielle soient implantées sur un lot localisé à moins de 100 mètres du lot où s'exerce l'usage en question.

Ce règlement modifie également ledit règlement afin de revoir les limites de la zone à dominance industrielle numéro 403

Le 14 mai 2021, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 19^e jour du mois de mai de l'an 2021.

Cynthia Bossé
Directrice générale